

Verbatim de la 5^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 26 octobre 2009 à 20 heures

Lieu : Crépy-en-Valois, salle des mariages de l'Hôtel de ville

Durée : 2 heures

Participants : 34

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public Arc de Dierrey

Mesdames, Messieurs, bonsoir ! Je sens au silence qui s'établit avant même que je ne le réclame que vous avez tous envie de commencer la réunion. Eh bien, il faut y aller ! L'heure, c'est l'heure ! Mais, auparavant, je vais laisser un peu la parole deux minutes à vous, Madame, qui représentez Monsieur le Maire de Crépy-en-Valois et qui nous recevez dans la salle des mariages. A vous !

Réjane LESTIER, adjointe à l'urbanisme de Crépy-en-Valois

Merci ! Bonjour, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bienvenue à Crépy-en-Valois ! Monsieur le Maire vous prie de bien vouloir l'excuser, il est retenu pour d'autres raisons professionnelles. Je me présente, Réjane Lestier, maire-adjoint à l'urbanisme. Je suis avec Madame Michot maire-adjoint également. Je vais laisser la parole à ces Messieurs. Merci !

Patrick LEGRAND, CPDP

Vous nous faites tout de suite remarquer que la parité, ça démarre mal. C'est exact que de temps en temps, dans nos activités, nous avons du mal à tenir la parité, mais pour ce qui est de la Commission nationale du débat public, nous essayons de nous y forcer. Nous y arrivons de temps en temps, mais nous rencontrons réellement parfois les difficultés qui nous ont été posées par des habitudes un peu administratives parfois. Je m'appelle Patrick Legrand. Je suis Vice-président de la Commission nationale du débat public : un « machin » comme disent certains, une autorité administrative indépendante comme disent d'autres, ou les mêmes d'ailleurs.

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

J'ai en charge le débat public sur un projet de gazoduc qui s'appelle l'Arc de Dierrey et qui rejoindrait l'Oise à la Haute-Marne, du nord-ouest vers le sud-est, de Cuvilly vers Voisines ou de Voisines vers Cuvilly. C'est un gazoduc qui est suffisamment important pour que le maître d'ouvrage qui s'appelle GRTgaz, qui est une entreprise privée, ait dû saisir la Commission nationale pour lui demander s'il fallait faire un débat public. Et la Commission nationale a considéré que compte tenu de son importance (un diamètre d'1,20 mètre transporte beaucoup de gaz), des enjeux économiques, des enjeux sociaux et des enjeux environnementaux, ce gazoduc devait être soumis à un débat public.

Je vais vous dire très rapidement ce que c'est qu'un débat public parce que c'est quelque chose d'un peu neuf que parfois certains peuvent confondre avec l'enquête publique alors que c'est très très différent. Le débat public est une occasion pour le public de construire ou de participer à la construction de la décision publique, mais largement en amont avant que les décisions ne soient prises. C'est d'ailleurs pour ça que tout à l'heure, j'ai insisté sur le fait que c'était un projet. Rien n'est réellement défini, il n'est même pas décidé de le faire. Donc, c'est très très en amont et du fait même que ça soit en amont, ça veut dire qu'on peut se poser des questions non pas seulement sur la réalisation (le détail, la couleur des boulons ou autres), mais sur les finalités (l'utilité, les finalités, à quoi ça va servir ?) C'est relativement important dans un moment où, tout compte fait, nous sommes tous en recherche de ce qu'on peut appeler un renouveau de ce que c'est que l'intérêt général, l'utilité publique, etc. C'est l'occasion de discuter des finalités.

Le débat public est un objet aussi un peu neuf. Je vous disais que ça ne ressemble pas à une enquête publique. Les membres de la Commission particulière, dont Pierre Gervason et moi-même et puis Michel Genesco qui est dans la salle tout au fond, nous ne sommes pas là pour dire à la fin, une fois qu'on vous a tous entendus, le bien et le mal, comment il faudrait faire les choses, comment il faudrait ne pas les faire, mais pour porter les avis que nous aurons entendus. Tout à fait paradoxalement, tout aussi technicien que nous soyons (et Dieu sait que de temps en temps nous le sommes), nous n'avons pas le droit de vous donner notre avis sur le fond du projet. C'est une question. C'est quelque chose de fondamental. Nous sommes là pour porter vos avis. De là à l'intérêt de les entendre, de les écouter, mais de là aussi, l'intérêt que soient émis ces avis.

L'autre caractéristique du débat public puisqu'il dure en général quatre mois – si nous produisons un compte-rendu de ces avis qui sera remis et qui sera disponible soit sur Internet, soit en plusieurs exemplaires dans vos communes, dans vos municipalités ou ailleurs ou repris d'ailleurs à l'occasion des dossiers des enquêtes publiques qui pourraient être issus à la fin pour préparer la réalisation de ce travail – c'est que ces Messieurs qui sont de l'autre côté de la rivière de la lumière, qui sont de GRTgaz et qui sont le promoteur du projet avec lesquels je n'ai aucune attache – je les salue civilement comme ça se fait – avec lesquels nous n'avons aucune attache – devront s'engager, s'ils réalisent le projet, à le faire en ayant entendu le débat public et en disant : « Eh bien voilà, dans tout ce que j'ai entendu, telle et telle chose, je peux le réaliser. Je peux l'intégrer dans le projet (et il y a peu de projets soumis à un débat public qui n'intègrent rien) et je m'engage à le faire ».

C'est ça qui est assez extraordinaire, c'est qu'au fond, vous savez que bien souvent, de temps en temps, quand on appelait le citoyen à dire à quelqu'un ce qu'il pensait d'un projet, quelques années plus tard, le citoyen disait : « Bon, écoutez, ils m'ont bien entendu, je ne suis pas sûr qu'ils m'aient vraiment compris, mais en plus, personne n'a tenu compte de ce que j'ai dit ». Dans notre cas, après le compte-rendu, il y a un acte des promoteurs qui s'engagent très fermement et publiquement surtout à réaliser telle et telle chose sur les questions de concertation, sur les

questions très détaillées techniquement, sur le choix, la hiérarchie des critères de choix de passage dans tel et tel site ou tel ou tel autre site. Il y a toute une série de décisions et de décisions rendues publiques qui sont ensuite soumises à votre contrôle. Alors, je le dis parfois et toujours sans jamais sourire, c'est la garantie que la Commission nationale du débat public ne deviendra pas une super structure, une grosse administration. Actuellement, y compris le personnel de l'infrastructure, nous sommes huit et nous ne tenons pas à être beaucoup plus. Vous n'êtes pas en train de participer à l'explosion d'une administration qui deviendrait ensuite pléthorique comme celle qu'on peut éventuellement regretter actuellement. C'est quelque chose d'assez fondamental.

Nous sommes au tout début du débat public sur le gazoduc dit Arc de Dierrey. Nous avons déjà eu quatre ou cinq réunions. Je crois que nous en sommes à la cinquième. La semaine dernière, nous étions à Verberie. Quatre mois de réunions, ça veut dire qu'au fond, ces réunions se succédant et se nourrissant mutuellement, soit par la presse, soit par les façons dont il est fait compte-rendu dans les sites Internet ou par-ci par-là, à la radio ou à la télévision, s'accumulent. Et un débat public, c'est quelque chose qui se cumule et c'est à la fin au fond qu'on peut faire vraiment des comptes de tout ce qui s'est dit, de tout ce qui s'est élaboré. On ne saura - vous comme nous - jamais ce qui s'est dit que vers le milieu du mois de janvier où nous serons à peu près à la fin du débat consacré à l'Arc de Dierrey. Ce soir, nous avons un moment d'intelligence collective, comme j'aime à le dire, et je sais par expérience que l'intelligence collective, ça fonctionne, ça marche sur ces enjeux dus à un gazoduc. Eridan, non, ce n'est pas Eridan. Ici, nous avons l'expérience d'un autre gazoduc en débat public, cette fois-ci, beaucoup plus vers le sud où on est à la fin et où on peut voir des choses s'accumuler.

Je vais citer un exemple. Je crois que les alter egos de Monsieur Hugon, Directeur du projet, ont vu comment le débat public a transformé le rapport que GRTgaz a à l'agriculture. Un tuyau qu'on passe dans des sols, ce sont 30 mètres de production perdus pendant un certain temps. Sur le sud, c'est parfois 30 mètres de production qui rentrent dans des coopératives. Au fond, quand on fait disparaître 30 mètres de production, on touche à des systèmes. Ce ne sont pas seulement 30 mètres de production, ce sont aussi des systèmes et on a vu comment progressivement l'agriculture, pour ces Messieurs, était devenue un système. Mais quand c'est un système et quand ce sont des productions, ce sont des productions qui peuvent changer à terme. Quand on est dans les plaines fertiles du sillon rhodanien ou quand on est sur des terrasses caillouteuses, ça n'a pas le même avenir et tout d'un coup, on a vu apparaître la prospective de l'agriculture dans le sillon rhodanien, etc. Ça a pu transformer complètement les façons de penser.

Ici, nous avons un projet de gazoduc qui a été mis au débat public pour plusieurs raisons. Les premières, c'est évident qu'un tuyau pareil installé dans le sol, ça met en cause des enjeux fonciers, des enjeux de production agricole, des enjeux économiques. Mais ça, ce sont les premières appréciations que tout le monde apprécie. Les deuxièmes, c'est qu'au fond, un gazoduc, c'est fait pour transporter de l'énergie et de l'énergie, ce n'est pas de l'énergie qui vient de Voisines pour aller à l'autre bout, c'est de l'énergie qui peut venir de très très loin et qu'au fond, ça rentre donc dans une espèce de complexe géopolitique relativement intense. Vous savez que cette année, au début du mois de janvier, on a eu quelques difficultés à la suite des crispations qu'il y a eues entre la Russie et l'Ukraine et c'est vrai que l'ensemble du système des gazoducs, ces Messieurs vous le diront, a servi à rééquilibrer un certain nombre de dispositions. Autrement dit, un gazoduc, c'est de la géostratégie. Ce n'est pas seulement un tuyau qu'on pose dans le sol. Le deuxième point, ça veut dire que ça peut intéresser au-delà et ça devrait intéresser, ça doit intéresser le citoyen au-delà de son installation dans des fonciers et dans des terres. Ça veut dire que le premier enjeu que nous avons, c'est de faire naître le gazoduc à la géostratégie et le deuxième enjeu, d'élargir son public. Le troisième enjeu, on le sait maintenant depuis les discussions qu'on a sur le Grenelle de l'Environnement, le sol n'est pas un compartiment inerte. C'est biologiquement disponible. Il se

passer des choses dans le sol. Il y a des animaux, il y a des trucs comme ça et le sol est quelque chose qu'on connaît assez peu. La Commission nationale a souhaité voir le sol, mais aussi en discussion, mais aussi en sortie de l'anonymat. Voilà au moins trois raisons qui ont fait que nous avons choisi de mettre ce gazoduc en débat public.

Dernier point et puis après, je passe la parole à ces Messieurs et puis ensuite, la parole sera à vous. Le débat public fonctionne avec un certain nombre de règles. Premièrement, on essaie de s'entendre. Deuxièmement, on essaie de s'écouter. Troisièmement, on essaie d'argumenter. Autrement dit, si la Commission particulière qui est ici doit être indépendante et neutre, il vous est proposé d'argumenter, de le faire le plus clairement possible sur les bases les plus transparentes possibles. Quand il y a des arguments, il y a des fondements et c'est un exercice assez utile que d'évoquer au fond les fondements de ces raisonnements. Le dernier point, c'est qu'un débat public, c'est le public, le débat et c'est en public et ça change tout de même assez radicalement un certain nombre de choses. Le fait qu'on soit obligé d'exposer ses argumentations face à d'autres, face à des tiers qui peuvent s'en porter garant et vous verrez au fond qu'au bout d'un certain temps, c'est ça le processus d'intelligence collective. C'est-à-dire qu'au fond, il y a une resocialisation immédiate de tout ce qu'on se dit et qu'au bout d'un certain temps, les choses se construisent progressivement. Evidemment, j'ai vu des sourires parmi vous. Nous sommes des idéalistes, mais ma foi, s'il faut être un peu idéaliste pour faire avancer la démocratie, nous n'hésiterons pas à aller le plus loin possible. Merci de m'avoir écouté ! Messieurs, présentez-nous le projet dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible. Vous savez qu'au fond, vous ne répondrez pas d'avance à toutes les questions et que vous aurez évidemment à compléter les informations que vous allez nous donner. Merci !

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Patrick PELLE, Directeur de la région Val de Seine GRTgaz

Bonsoir, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs ! Je m'appelle Patrick Pelle, je suis le Directeur de la région Val de Seine qui couvre un territoire assez important au sein de GRTgaz qui va de l'Ile-de-France, l'Oise, l'Eure-et-Loir, Basse-Normandie, Haute-Normandie. Je suis en fait le représentant de l'exploitant du réseau existant. Je vais vous parler un petit peu de GRTgaz avant de passer la parole à mes collègues qui vont vous parler de ce projet. GRTgaz est effectivement une entreprise récente puisqu'elle a été créée en 2005, qui a quand même une très longue expérience puisqu'elle est issue du Groupe Gaz de France, il y a de ça quelques années, et on a commencé à poser des gazoducs dans les années 50. Nous avons une certaine expérience de la construction des gazoducs et surtout de leur exploitation et de leur maintenance dans la durée. Notre objectif est bien sûr que cela soit dans les meilleures conditions de sécurité et ça, le plus longtemps possible évidemment.

Alors, GRTgaz est une société qui a été filialisée et qui fait partie maintenant du Groupe GDF Suez qui est maintenant une société avec un capital de 500 millions d'euros et qui a essentiellement deux missions principales : la première qui est de construire, d'exploiter et de maintenir un réseau de 32 000 kilomètres de gazoducs et puis de commercialiser d'autre part les capacités disponibles dans ce réseau-là. C'est-à-dire, en gros, notre activité est de louer les gazoducs qui nous appartiennent pour transiter du gaz naturel en provenance des différents gisements d'Europe qui alimentent la France. L'intérêt de la sécurité d'approvisionnement de la France vous sera exposé tout à l'heure puisque c'est une des raisons majeures de ce projet de gazoduc dont on va parler.

Sur la région Val de Seine et le rôle de l'exploitant, notre objectif, c'est d'avoir un maillage territorial complet qui nous permette d'ailleurs d'intervenir et d'entretenir les installations dans des

distances les plus courtes possibles. Pour vous donner un exemple, ici, les installations qui alimentent Crépy-en-Valois sont entretenues par une base située à Lamorlay. Ce n'est pas très très loin d'ici. Nous avons une deuxième base un peu plus au nord située à Compiègne et l'objectif de ces bases réparties sur le territoire, c'est aussi de pouvoir intervenir 24 heures sur 24 et pour vous donner un exemple, la région que je dirige comporte à peu près 600 personnes et il y en a 350 qui prennent l'astreinte de façon à pouvoir intervenir 24 heures sur 24 tous les jours de l'année. Voilà un peu notre organisation : une activité longue de plusieurs décennies, une société quand même nouvelle et puis bien sûr, de nouveaux projets dont on va vous parler à l'instant avec Pierre-François Hugon qui est le Directeur de projet, qui représente la direction générale de GRTgaz sur ce projet et il est associé à Thierry Gobe qui est le Chef de projet du Centre d'Ingénierie, mais plutôt le maître d'œuvre, je dirais, sur cette affaire-là. Je te passe la parole si tu veux bien.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet GRTgaz

Merci ! Bonsoir à tous ! Nous allons ce soir vous présenter le projet Arc de Dierrey, les différents points, une présentation générale. Je reviendrai sur GRTgaz et ses missions, les raisons d'un tel projet. Pourquoi développer les capacités de transport dans cette zone ? Thierry Gobe ensuite vous présentera plus en détail l'ouvrage projeté et ses impacts prévisibles et nous reviendrons après sur l'implantation du projet par rapport au territoire et quelques éléments de calendrier. Au niveau de la présentation générale, un rappel pour compléter ce que vient de dire Patrick Pelle. Effectivement, aujourd'hui, GRTgaz gère le réseau de transport avec une obligation de service public en termes de continuité d'acheminement et a une mission essentiellement centrée sur le développement et l'exploitation des réseaux de transport permettant un accès à tous les expéditeurs agréés. Une particularité de l'activité de gestionnaire de réseau, c'est que c'est une activité régulée. Donc, nous agissons sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (la CRE), ce qui garantit que nous travaillons de manière transparente et sans discrimination puisque la Commission de régulation de l'énergie approuve nos plans d'investissement dont fait partie le projet, propose les tarifs d'utilisation et garantit l'indépendance des gestionnaires de réseau et leur bon fonctionnement. Au niveau du réseau, effectivement, comme ça a été dit, 32 000 kilomètres de réseau. Pour fixer un ordre de grandeur, c'est à peu près la longueur de voies ferrées en France et sur ces 32 000 kilomètres de réseau, vous avez sur la carte le réseau dit principal – les plus gros diamètres, c'est un peu notre système autoroutier – qui représente environ 7 000 kilomètres et qui permet d'acheminer le gaz sur des grandes distances.

Au niveau de l'ouvrage étudié, vous pouvez voir sur la petite carte l'implantation géographique. On reconnaît assez bien la région parisienne, une liaison qui va de Cuvilly au nord-ouest de Compiègne jusqu'à Dierrey au sud de Troyes et qui va jusqu'au Plateau de Langres avec la station existante de Voisines. C'est un projet pour un ouvrage d'1,20 mètre de diamètre qui fait 300 kilomètres de long. L'enveloppe en termes d'investissement est de l'ordre de 700 millions d'euros et la partie réalisation des travaux dure environ 18 mois et le projet, s'il devait se réaliser, devrait être fini pour fin 2013. Au niveau de la raison d'un tel projet et de sa justification, là aussi, quelques éléments qui permettront d'engager le débat. Aujourd'hui, ce qu'on constate comme vous pouvez le voir sur la carte de la France, c'est que nous avons potentiellement une augmentation du transit par Thénières. Aujourd'hui, on a du gaz qui arrive par la Belgique à la station de Thénières avec une augmentation potentielle du transit de l'ordre de 50 % pour l'échéance 2013 et il y a deux projets de terminaux méthaniers : un à Dunkerque qui est porté par EDF et un à Antifère, à côté du Havre, qui est porté par Gaz de Normandie et si toute ou partie de ces projets se réalise, ça va accroître la quantité de gaz qui arrive par le nord de la France et nous avons la nécessité de renforcer notre réseau. On retrouve Cuvilly, Dierrey et Voisines. On voit bien la nécessité de pouvoir transiter ces quantités de gaz supplémentaire qui arriverait par le nord de la France. Au final, un tel ouvrage permettrait de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel de la France puisque permettant de

faire face à des points d'alimentation du territoire nouveau et garantir une meilleure continuité d'alimentation des consommateurs. Je passe la parole à Thierry Gobe qui va vous présenter l'ouvrage.

Thierry GOBE, Chef de projet GRTgaz

Qu'est-ce qu'un gazoduc ? Un gazoduc, c'est constitué en gros de deux types d'installation. D'une part, des installations aériennes, j'y reviendrai juste après et la majeure partie de l'ouvrage, une canalisation enterrée sous le sol à environ 1 mètre de profondeur. Alors, quand je dis 1 mètre de profondeur, c'est-à-dire qu'il y a 1 mètre de terre au-dessus. Dans le cas particulier de l'Arc de Dierrey, il s'agira d'une canalisation d'1,20 mètre de diamètre qui sera exploitée à une pression de 68 barres. 68 barres, il faut savoir que c'est la pression standard du réseau de transport, ça correspond à 68 fois la pression atmosphérique. Le gazoduc, juste pour terminer, est constitué de tubes en acier qui sont soudés bout à bout et qui sont parfaitement étanches.

Les installations aériennes sont essentiellement de deux types dans le cas de la canalisation Arc de Dierrey. D'une part, je vais commencer le transparent à l'envers, mais en premier lieu, 3 stations de compression qui sont un peu les points de passage obligé, je dirais, de ce gazoduc. C'est dans le cahier des charges. La station de Cuvilly qui sert de point de départ ou d'arrivée, tout dépend dans quel sens on le considère et la station de Voisines qui sont les deux extrémités de cet ouvrage. Cuvilly près de Compiègne et Voisines sur le Plateau de Langres. D'autre part, dans la région de Troyes, une autre station de compression qui devra être développée qui s'appelle Dierrey-Saint-Julien. Entre ces stations, tous les 20 kilomètres environ, sont disposés un certain nombre d'organes qui permettent d'interrompre le flux de gaz. Alors, pourquoi veut-on interrompre le flux de gaz ? Eventuellement, pour intervenir sur la canalisation en cas d'accident. Ce sont des robinets qui sont enterrés. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des parties de l'installation qui sont aériennes. Ces installations aériennes ne transitent pas de gaz. Le gaz ne circule que sous le sol.

Quels impacts un gazoduc de ce type peut-il avoir ? Je dirais que le premier, le plus spectaculaire, c'est pendant toute la phase de travaux. Monsieur Legrand tout à l'heure évoquait 30 mètres de dommages aux cultures, 30 mètres, pourquoi ? Vous l'avez ici. Pour pouvoir poser un gazoduc, il faut effectivement une piste. Cette piste, elle sert comme vous pouvez le voir, d'une part, à préparer le tube, c'est-à-dire à le souder, d'autre part, à creuser la tranchée juste à côté. On soude d'abord et on enterre après. Evidemment, un endroit où on va pouvoir mettre les matériaux issus de la tranchée, la terre végétale d'une part et le tout-venant juste à côté où éventuellement de l'autre côté de la piste. Ça, ça dépend, les organisations peuvent varier. On s'efforce quoi qu'il en soit de toujours bien séparer la terre végétale. D'autre part, de l'autre côté, des engins qui vont permettre de descendre le tube dans la tranchée qui sont des grues à flèche latérale. Vous en voyez un représenté ici, ce sont de très gros engins chenillés et ils ont un contrepoids qui fait qu'ils sont susceptibles de prendre une amplitude assez importante. La piste peut-être localement bordée par des clôtures qui serviront à empêcher le bétail d'aller sur le chantier, de se blesser ou de déranger le chantier.

Dans le cas de l'Arc de Dierrey, effectivement, une trentaine de mètres environ. Ça peut être plus ou moins large selon la profondeur d'enfouissement de la canalisation. Pendant les travaux, toujours, un autre impact, c'est le bruit. Il faut bien voir que le bruit, c'est le bruit des engins chenillés. C'est le bruit classique d'une pelle mécanique en gros et il n'est sensible que quand on est à proximité immédiate de la piste. On l'a évoqué, des dommages, des pertes de récoltes pour les exploitants agricoles. Alors, soit il s'agit de cultures annuelles comme le blé, le maïs et là, la culture, je dirais, elle est détruite pour un an. Mais, dès l'année d'après, ça peut reprendre sans problème. Quand il s'agit de viticulture, ça peut être plus long, le temps que la vigne retrouve ses rendements d'origine. Quant à la sylviculture, j'en parlerai juste après, mais une partie de la bande

au-dessus du gazoduc va être interdite de plantations d'arbres. Les arbres de haute tige ne pourront pas repousser au-dessus de la totalité de la piste. En fait, on prendra une vingtaine de mètres sur laquelle les arbres ne repousseront pas. Concernant la faune et la flore, en général, la gêne est temporaire. Effectivement, on peut retrouver des crapauds dans la tranchée. On peut retrouver des animaux qui sont tombés. On peut déranger des mouvements migratoires. On prend des dispositions en général pour limiter ce genre de problème et notamment, il y a un écologue de chantier qui, pendant toute la durée du chantier, vérifie, récupère les animaux qui seraient éventuellement tombés dans la tranchée.

Heureusement, il n'y a pas que des retombées négatives. Quelques retombées positives. Elles ne sont pas énormes, mais nos contrats de pose sont passés avec les entreprises spécialisées ; il est clair aussi que nous ne construisons pas l'ouvrage, nous le sous-traitons à des entreprises particulières et il n'y en a pas des centaines en France. Nous demandons à ces entreprises dans la mesure du possible de bien vouloir faire appel à de la sous-traitance locale pour un certain nombre d'activités. Je vais prendre quelques exemples d'activité. Abattage des bois. Terrassement. Ça peut être aménagement des clôtures (j'évoquais tout à l'heure la mise en place de ces clôtures provisoires). Ça peut être des choses plus spécifiques comme des réfections de réseaux de drainage comme des réfections de murets, éventuellement lorsqu'on détruit des murets. Enfin, dernier apport économique, un chantier de ce type, c'est 250 à 300 personnes au plus fort de la période à un endroit donné et ces 250 à 300 personnes vont manger et vont dormir. Elles vont s'alimenter et consommer sur place.

Lorsque la canalisation est mise en service, il reste une bande de servitude. Alors, cette bande de servitude a pour vocation de permettre l'intervention en cas d'accident sur la canalisation, en cas de problèmes, en cas de détection de défauts et cette bande, on la prend de 20 mètres de large dans le cas d'un gazoduc comme l'Arc de Dierrey. Cette bande de servitude donne lieu à indemnités et comme on souhaite pouvoir accéder en tous points de la canalisation, on demande que dans cette bande de servitude ne soient pas construits de bâtiments en dur et ne soient pas plantés d'arbres de plus de 2,70 mètres de haut. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure quand je disais que dans le domaine de la sylviculture, il restait une bande non cultivée, qui était perdue pour la forêt. Sur l'urbanisation, une des conséquences concerne l'implantation d'établissements recevant du public. Il faut savoir que quand nous choisissons un tracé, nous nous efforçons de nous placer le plus loin possible des établissements recevant du public. La contrepartie normalement de cette obligation qui nous est faite est pour les Maires de ne pas accorder de permis de construire pour des établissements recevant du public à proximité du gazoduc. Néanmoins, lorsque l'établissement recevant du public présente un intérêt majeur pour la commune, il est possible de se rapprocher de l'exploitant, en l'occurrence des équipes de Patrick Pelle et d'examiner avec eux des mesures qui peuvent être mises en place pour permettre de se rapprocher et dans ces cas-là, la distance d'éloignement, c'est la bande de servitude, c'est-à-dire que c'est 10 mètres.

Sur l'agriculture comme je le disais, hormis l'impact définitif sur les espaces boisés, toutes les cultures sont permises au-dessus d'un gazoduc et donc, en très peu de temps, on ne voit plus rien, on n'a plus de traces et les cultures reprennent leur rendement antérieur. Un gazoduc, ça n'a absolument pas d'impact sur les loisirs et les transports, sauf pendant les travaux parce qu'on peut gêner éventuellement. On coupera des chemins de randonnée éventuellement et en général, dans ces cas-là d'ailleurs, on aménage des passages pour ne pas bloquer le tourisme. Sur les milieux naturels, l'impact, c'est comme pour l'agriculture, c'est dans les bois puisque là, on va créer une saignée dans le bois, une trouée. En revanche, ailleurs, normalement, l'impact est relativement négligeable. Sur les paysages, hormis les trouées dans les forêts, là encore, ce qui peut rester, ce sont les bornes qui permettent la signalisation de la canalisation et qui permettent à l'exploitant de l'ouvrage de le repérer. Vous avez un exemple de bornes sur la photo. Vous en avez peut-être déjà

vu. On peut trouver ça et là également des balises qui sont des espèces de poteaux avec un chapeau jaune, un peu plus haut, qui font environ 2 mètres de haut que vous voyez parfois au croisement des routes. Enfin, il existe évidemment un certain nombre de postes comme je l'évoquais tout à l'heure qui ont une emprise de quelques centaines de mètres carrés, qui sont généralement mis à l'écart des zones habitées et qu'on essaye d'insérer au mieux dans le paysage. Je rends la parole à Pierre-François Hugon.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Au niveau des enjeux du territoire, sur un fuseau de 300 kilomètres, quelques caractéristiques qu'on a retrouvées et qui sont omniprésentes dans les choix qu'on peut faire. Un territoire structuré par l'agglomération parisienne au sud-ouest et qui concerne essentiellement la moitié d'ouvrage qui est sur la partie ouest de Seine-et-Marne, une partie à proximité des vignobles champenois dans le département de l'Aube. Sur l'ensemble du parcours, un milieu naturel remarquable avec beaucoup de cours d'eau à traverser et de nombreux massifs boisés. Une faible dynamique démographique et urbaine sur toute une partie du projet et une activité agricole essentiellement annuelle avec, cependant, quelques cultures spécifiques à certains endroits. De ces éléments, on en a sorti quelques principes qui nous ont guidés et qui continuent de nous guider pour avancer nos études et au final aboutir à un tracé. On évite les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation. Notamment, on essaye d'intégrer des choses qui ne figurent pas encore dans les PLU, mais dont on pourrait avoir connaissance. On a le souci de maintenir les potentiels des productions agricoles. On préserve le patrimoine naturel, ce qui peut avoir des choix et des incidences sur les options qu'on retient et bien sûr, on évite les surlongueurs par rapport au trajet direct puisque les surlongueurs entraînent forcément des nuisances supplémentaires, ne serait-ce que parce que la piste de travail, etc., et les servitudes.

Au niveau de la zone dans laquelle on se trouve aujourd'hui, on est sur la partie, on va dire, nord de notre projet qui part de Cuvilly. Ce qu'on peut dire de cette zone particulière, alors, comme on peut le voir sur la carte, on a le franchissement notamment de la Vallée de l'Oise et de la Vallée de l'Ourcq. On ne les voit pas sur la carte, mais on a quelques massifs forestiers que l'on essaye de contourner, ce qui explique le tracé qui n'est pas tout à fait linéaire et on est dans une zone où on traverse quand même pas mal d'infrastructures, notamment de transports avec un certain nombre de contraintes de ce point de vue-là puisqu'on croise des autoroutes et des lignes TGV. Si on fait un zoom sur la zone de Crépy pour situer un petit peu par rapport à là où on est ce soir, le fuseau est dans une zone, est assez étroit puisqu'on a effectivement des bois au sud et on a Crépy, on va dire, qui est au bord du fuseau situé plus au nord. Si le projet se fait, le passage de la canalisation est envisagé au sud de Crépy puisque bien évidemment, zone urbanisée, on évite. Je ne vous fais pas de dessin.

En termes de calendrier, quelques éléments pour fixer les idées. Aujourd'hui, on est dans cette phase de débat public. En parallèle, on mène un certain nombre d'études notamment les études d'impact et les études de sécurité. Tout ça doit nous permettre d'aboutir à un tracé et d'avoir ou pas la confirmation que le projet se réalise, ce qui permettrait, dans ce cas-là, d'envisager une demande d'autorisation ministérielle mi-2010, ce qui conduirait à avoir une enquête publique en 2011, une déclaration d'utilité publique en fin d'année et ce qui nous permettrait ensuite d'envisager les travaux à partir de 2012 pour une mise en service fin 2013. Je repasse la parole à Patrick Legrand.

III. Questions / Réponses

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Nous voici dotés du premier bagage d'informations. Il y en a un autre qui est dans le dossier du débat public dont j'espère que vous êtes tous munis. Le dossier du débat public est bien évidemment un dossier produit par le maître d'ouvrage, mais il est contrôlé par la Commission, c'est-à-dire qu'au fond, d'une certaine façon, on peut garantir les informations qu'il y a dedans. Il n'y a pas de contrevérités. Il est relativement sincère et il pose toutes les questions qu'on peut poser sans d'ailleurs toujours donner les réponses puisque certaines réponses ne peuvent pas être données maintenant. Vous savez que vous avez à votre disposition le site de la Commission particulière du débat public. Sur ce dossier et sur nos lettres du débat public, l'adresse du site est signalée. Vous avez tous la possibilité (individus, collectivités ou acteurs sociaux, ONG, acteurs économiques) de déposer un cahier d'acteurs, ce qu'on appelle un cahier d'acteurs qui serait bâti et diffusé dans les mêmes conditions que le dossier du maître d'ouvrage, ceci pour réguler ce qu'on appelle les dissymétries d'informations et de capacités de pouvoirs d'informations.

Vous savez aussi que toutes nos réunions sont verbatimées, comme on dit, c'est-à-dire qu'au fond, tout ce qu'on dit est noté. Je crois que ce soir, c'est Mademoiselle derrière moi qui a la responsabilité du verbatim et le verbatim se retrouve dans les trois jours sur le site et un verbatim, c'est un verbatim. C'est-à-dire que c'est quelque chose d'absolument intangible. C'est pour ça d'ailleurs que je vous demanderai de donner votre nom, pas pour la maréchaussée ou autres, mais simplement pour qu'on puisse repérer qui a dit quoi et que celui qui a dit quelque chose ou celle qui a dit quelque chose se repère aussi. Voilà ! Ecoutez, il y a des micros qui vont se mettre à voyager. J'ai mon petit schéma et ma cartographie de la salle qui vont me permettre de savoir qui a envie de parler. La première question est en général la plus difficile, mais après, vous verrez, on arrivera rapidement aux 15-20 questions et tout le monde aura eu au moins envie de parler, quand bien même vous n'auriez pas parlé. Allons-y ! Pour qui la première question ? J'en ai une derrière là-bas. Merci ! Allez-y !

Madame TIMEL, Crépy-en-Valois

Bonjour Messieurs, Dames.

Patrick LEGRAND, CPDP

Bonjour, Madame!

Madame TIMEC, Crépy-en-Valois

Moi, je voudrais savoir est-ce qu'il y aurait une estimation pendant le projet sur le coût qui va être sur Crépy-en-Valois ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Estimation du coût imputé, ça peut avoir plusieurs sens. Allez-y, Messieurs !

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Oui. J'imagine que vous parlez des retombées économiques. Pour répondre honnêtement, on peut y réfléchir. Aujourd'hui, ce qu'on fait, c'est de suivre le montant des retombées économiques localement. C'est difficile d'isoler à un niveau aussi fin qu'une commune, notamment parce qu'on

parlait tout à l'heure d'une équipe de 300 personnes qui se déplace, mais qui a quand même quelques grandes bases en termes d'hébergement, en termes de logement. C'est assez difficile de pouvoir dire précisément ce que ça peut représenter à Verberie, si on passe à proximité de Verberie, ou à Crépy ou dans d'autres communes. Aujourd'hui, on sait répondre sur des zones un peu plus larges. On sait dire ce que ça va insuffler dans l'économie locale de façon globale. C'est difficile de répondre au niveau communal, ce qui n'empêche pas qu'on pourrait réfléchir parce qu'après, il y a aussi l'utilisation d'entreprises. On sait où les entreprises sont basées. Mais, sur la vie quotidienne, c'est assez difficile de mesurer parce qu'on ne sait pas exactement comment les gens du chantier vivent précisément.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Madame, est-ce que ça correspond à peu près à ce que vous posiez, à ce que vous aviez derrière la question ?

Madame TIMEC, Crépy-en-Valois

Oui, Monsieur. Merci beaucoup !

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Alors, deuxième question. Monsieur, ici, devant. Il vaut mieux attendre le micro. Merci !

K. STAV, Lévigien

Ma question porte sur la sécurité. Il y a quelques années, dans le sud de la Belgique, dans un gazoduc qui passait à côté d'une zone industrielle, il y a eu un grave accident. Quelles ont été les retombées pour vous pour vous assurer que ce genre d'accident ne peut pas se produire sur votre gazoduc ? Plus précisément, vous passez par Lévigien où j'habite, où il y a le relais Butagaz où vous passez très près. Quelles seront les conséquences de ce genre de chose pour vous en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Messieurs !

Patrick PELLE, GRTgaz

Je vous remercie de cette question qui est effectivement très importante puisque c'est un sujet que nous avons traité depuis de nombreuses années. Alors, tout d'abord, peut-être une question de détail, mais moi, j'ai compris qu'on avait un fuseau dans lequel on passait. On n'est pas tout à fait certains des communes sur lesquelles on passe. Ça, c'est déjà le premier point. Après, évidemment, vous citez un site Butagaz, c'est évidemment une installation classée pour la protection de l'environnement. Je suis sûr que l'ingénieur de tracé s'assurera de ne pas passer à proximité de ces installations-là bien sûr, bien que la réglementation ne nous l'empêche pas. Alors, néanmoins, vous avez signalé un problème qui est arrivé en Belgique effectivement en juillet 2004. Les conséquences de cet accident ont été effectivement assez importantes puisqu'il y a eu une ouverture du gazoduc et puis une inflammation. C'est effectivement le scénario le plus redouté de notre industrie puisque nous transportons de l'énergie, nous transportons du gaz naturel. Justement, son utilité, c'est de pouvoir brûler et il faut qu'il puisse brûler de façon contrôlée, de façon maîtrisée. Dans ce cas-là, c'était évidemment un accident et il est survenu dans des circonstances d'une agression venant de l'extérieur. C'est effectivement ce type d'accident que nous redoutons le

plus et nous essayons de lutter contre celui-ci par différents moyens. Alors, les conséquences de cet accident-là en France, ça a été directement la création d'une nouvelle réglementation de sécurité qui est sortie le 4 août 2006 et que nous appliquons évidemment sur le réseau que nous construisons, mais pour certains aspects que nous appliquons aussi sur le réseau existant. Moi, je suis responsable d'un réseau existant, je peux vous assurer que je dépense beaucoup d'énergie et d'argent pour mettre ce réseau en conformité par rapport à ce règlement de sécurité.

Alors, pour dire les choses assez simplement, il y a plusieurs façons de se préserver de l'accident. La première, c'est d'une part, on a une réglementation en France qui existe depuis un certain temps et qui va être encore renforcée sur un autre aspect. C'est que toute personne qui doit faire des travaux de terrassement dans le sol à une certaine profondeur, qui ne soient pas des travaux superficiels, doit le déclarer officiellement par un système, soit un système informatique, soit avec des imprimés Cerfa, c'est-à-dire des imprimés officiels et doit déclarer à tous les occupants du sous-sol qu'il a l'intention de faire des travaux. C'est une procédure réglementaire que nous traitons tous les jours. Pour vous donner un ordre de grandeur, pour l'ensemble du territoire la région Val de Seine dont je vous parlais tout à l'heure, nous recevons 160 000 demandes d'intention de travaux, ce qui veut dire que nous les traitons toutes, nous y répondons à toutes et pour ce qui est des travaux à proximité des gazoducs, nous y envoyons nos équipes systématiquement et gratuitement. C'est pour ça aussi que nous avons des équipes réparties sur le terrain dont celle concernant ici la région. C'est donc Lamorlay comme je vous disais. Ce sont des agents du secteur de Lamorlay qui viennent se déplacer pour dire : « Voilà, vous avez l'intention de faire un trou pour telle raison, le gazoduc est à proximité. On vous le repère avec précision et voilà les recommandations que vous devez respecter pour ne pas l'accrocher et ne pas l'abîmer ». Ça, c'est le niveau de prévention quotidien que nous avons.

Par ailleurs, la réglementation nous demande de mettre parfois des dispositions complémentaires pour protéger le gazoduc. C'est-à-dire de mettre des dalles de protection au-dessus du gazoduc pour qu'au cas où quelqu'un viendrait faire un trou et qui n'aurait pas respecté toutes les procédures administratives réglementaires, le gazoduc soit protégé. Dans le cas présent du nouveau gazoduc dont on parle, il faut noter aussi que compte tenu de son diamètre et compte tenu de la pression à laquelle il sera opéré, l'épaisseur d'acier sera entre 15 millimètres et 25 millimètres. C'est une épaisseur qui est reconnue par les experts en la matière au niveau français, pas au niveau GRTgaz, comme étant une épaisseur pour simplifier de blindage. C'est-à-dire qui résiste aux perforations par les engins les plus puissants qui puissent exister couramment sur le sol français. Quelque part, on met tout en œuvre pour éviter que l'accident se produise. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions complémentaires, mais on a tout un panel de dispositions à la fois constructives et à la fois d'exploitation pour éviter que l'accident n'arrive. C'est bien ça notre mission.

Patrick LEGRAND, CPDP

J'ai l'impression que vous allez en avoir plus encore. Ce n'est pas une raison. J'ai l'impression que vous allez avoir encore des réponses complémentaires.

Thierry GOBE, GRTgaz

Si effectivement, je peux me permettre de compléter la réponse déjà très détaillée qu'a faite Patrick Pelle, juste deux petites précisions. La première, c'est que quand nous choisissons un tracé, notre première préoccupation est d'éviter évidemment tous les secteurs dans lesquels on pourrait exposer des personnes. Le choix du tracé évite les zones urbanisées. Ça, c'est un premier principe. La deuxième, c'est qu'à chaque canalisation est associée une étude de sécurité. Cette étude de sécurité examine sur la base d'un scénario fictif qui serait la rupture quels seraient les secteurs touchés ? Partout où on expose un site SEVESO comme vous l'évoquiez pour le site de stockage Butagaz,

par exemple tout à l'heure, ou lorsqu'on expose éventuellement des concentrations d'habitations importantes, on va prendre des dispositions complémentaires. Mettre plus épais en acier. Eventuellement, mettre la canalisation un peu plus profondément ou mettre, comme l'évoquait Patrick Pelle, des dalles de protection. C'était un complément que je souhaitais apporter, mais l'étude de sécurité qui sera présentée lors de l'enquête publique si le projet devait aller jusque-là précisera toutes ces données. Bien entendu, elle sera remise au public, vous pourrez la consulter.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Ça vous va à peu près ?

K. STAV, Lévigien

Oui. J'ai une deuxième question beaucoup plus égoïste.

Patrick LEGRAND, CPDP

Eh bien, allez-y !

K. STAV, Lévigien

Lévigien, vous y passez très très près. Est-ce que la commune de Lévigien va pouvoir profiter d'un réseau de gaz naturel dans sa commune pour les habitants ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! C'est une question, une colle bien venue.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Alors, pour être très clair, on n'a pas la réponse. Je vais étayer un peu plus, mais ce n'est pas nous qui pouvons vous répondre. Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir, c'est qu'une distribution publique de gaz dans une commune, si je fais très simple, c'est la commune qui reste l'autorité concédante. Aujourd'hui, depuis quelques années, depuis l'ouverture du marché, la commune consulte les distributeurs, les met en concurrence et fait un appel d'offres pour savoir si ça intéresse un distributeur et quelle est la meilleure offre. Si je fais simple, c'est un petit peu ça. Effectivement, la perspective d'avoir un ouvrage de transport à proximité, on peut laisser imaginer que comme on est plus près, comme on a un réseau de gaz, certes, de transport plus près, ça peut faciliter les conditions de raccordement. Après, tout s'étudie parce qu'il est clair qu'un poste de distribution publique raccordé sur une canalisation en 1200 mm de diamètre a un coût et pour avoir travaillé, il y a quelques années, dans le monde de la distribution, la rentabilité n'est pas forcément acquise. Ça dépend aussi des consommations qu'on a au niveau de la commune, etc. C'est difficile de répondre. C'est clair que vous êtes plus près du gaz avec ce tuyau qui passe. Pour autant, ça ne veut pas dire que vous serez raccordés. Souvent, je fais l'image de l'autoroute, on construit une autoroute, il est difficile d'envisager d'avoir une sortie d'autoroute à chaque village traversé. Je caricature un peu à l'extrême, mais c'est un peu ça l'idée. Après, si ça peut changer les conditions économiques de la desserte, les distributeurs sauront le voir et sauront venir vous voir. Mais, c'est clair que la réponse n'est pas du ressort de GRTgaz qui est transporteur.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! A une question un peu égoïste, une réponse de Normand : « *P'être ben que oui, p'être ben que non* ». Monsieur, là bas s'il vous plaît ! Merci !

Hubert BRIATTE, Président des Maires du canton, Vice-président de la Communauté de Communes

Je vais commencer par la deuxième question qui était la même que mon prédécesseur. Pourquoi ne voyez-vous pas quand même une étude plus approfondie d'un ensemble de communes qui ne sont pas raccordées ? Ça peut peut-être être un des impacts qui choquent moins le monde quand on a un gazoduc qui passe à côté. Ma première question, si je reviens sur la première, c'est que vous avez un couloir qui va, je vais dire, de la Vallée de l'Oise, Verberie, qui passe dans notre canton en remontant sur Crépy, Lévis et qui va au-delà. Depuis une quinzaine d'années, nous avons l'espoir un jour de voir la déviation de Crépy-en-Valois qui est tout à fait dans la même perspective toujours, dans le même couloir. Or, comme aujourd'hui, nous ne savons pas encore où va passer vraisemblablement cette déviation, on pense qu'elle passera au sud de Crépy, exactement dans votre couloir, est-ce que ça n'aura pas un impact important au niveau, bien sûr, des travaux, ou bien alors, est-ce que ça peut justement nous aider à voir la déviation avant 15 ans ? Dans le même objectif, j'ai regardé en vous écoutant bien entendu votre petit livret, je suis étonné que le Conseil général ne soit pas associé à ces liens utiles. Je pense que c'est un oubli de votre part parce que je pense que le Conseil général a également des impacts importants, notamment dans cette déviation.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Messieurs ! Compatibilité d'équipements.

Pierre-Francois HUGON, GRTgaz

Je vais répondre à la première question qui prolonge la question précédente sur la desserte, mais je ne vais quand même pas dévier de ma position. Ça reste quand même un problème de distributeur. Qu'après, des communes aient une démarche globale pour envisager une desserte plus globale, j'ai envie de dire pourquoi pas, au contraire parce qu'il peut y avoir des économies d'échelle. Ça dépend après de la distance entre les différents bourgs. Après, tout se regarde et je pense qu'aujourd'hui, les distributeurs susceptibles de répondre à ce genre d'offre peuvent aussi envisager une approche plus globale qu'une desserte commune par commune si ça permet d'envisager une rentabilité globale ou un investissement plus performant.

Patrick PELLE, GRTgaz

Je ferai peut-être un complément sur cette question-là parce qu'en fait, on est dans un mode de fonctionnement qui est un peu nouveau, un peu plus récent depuis quelques années. La situation est la suivante. C'est-à-dire que les communes ont à faire un appel d'offres pour savoir si des distributeurs peuvent être intéressés à délivrer du gaz naturel sur le territoire de la commune. La loi est ainsi faite. Maintenant, il existe dans certains départements des syndicats intercommunaux qui ont la délégation de service public et qui peuvent organiser ces appels d'offres de façon à grouper finalement les communes pour avoir peut-être une certaine synergie de rentabilité en quelque sorte. Alors, le mécanisme est de cette nature-là. C'est-à-dire que l'initiative vient du concédant, c'est-à-dire de la commune, parce que je rappelle que la distribution de gaz naturel est une concession sous le couvert d'un concédant et le concédant, c'est la commune. Ça peut être un syndicat comme je le disais à condition que le syndicat ait la délégation de service public. Voilà pour vous fixer le cadre juridique. Mais, en aucun cas, ça ne peut être une décision unilatérale d'un distributeur de dire : « Voilà, je vais raccorder telle commune au réseau de distribution ». Il faut que ça soit la commune qui en fasse la demande sous la forme d'un appel d'offres puisqu'il y a concurrence sur le sujet. Ça, il faut que ça soit bien perçu pour que les choses puissent avancer évidemment. La question est dans la main des élus, je dirais. A ce moment-là, ce qui se passe ensuite, c'est que les distributeurs qui sont sollicités par l'appel d'offres peuvent venir se renseigner auprès de GRTgaz pour savoir

quels sont les gazoducs qui sont à proximité et à quelles conditions de coûts on peut les raccorder ? Après, ils font une réponse complète en fonction de la rentabilité qu'ils estiment pour savoir si elle est bonne pour eux et si elle peut répondre à la demande de la commune. J'espère que ce que j'ai dit est clair.

Patrick LEGRAND, CPDP

Il y a une deuxième question, me semble-t-il.

Thierry GOBE, GRTgaz

Concernant la seconde question effectivement relative à la déviation, pour préciser un peu comment on mène notre travail, nous partons en général d'une très grande aire d'études qu'on ne vous a pas présentée là sur laquelle on fait ce qu'on appelle une étude de sensibilité dans lesquelles on collecte un certain nombre d'enjeux et à partir desquelles on va identifier des couloirs de passage qui sont le fuseau notamment que l'on vient de vous présenter. Ces démarches pour les mener à leur terme, on est amené à rencontrer notamment les Conseils généraux, les services de Préfecture et un certain nombre de services de l'Etat et notamment, on s'intéresse à tous les projets. Lorsqu'il y a des déviations, soit elles sont suffisamment avancées pour que le Conseil général nous les évoque et dans ces cas-là, nous en tenons compte. Soit elles ne sont pas assez avancées, elles sont dans des cartons, mais à l'état d'avant-projet. Dans ces cas-là, on prend note effectivement de la possibilité de s'implanter. On prend des renseignements auprès des communes et on essaye le plus possible de tenir compte de ces projets routiers ou d'autres infrastructures d'ailleurs puisqu'il n'y a pas que les projets routiers, il peut y avoir des aménagements de ZAC ou autres.

Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est qu'un tracé de gazoduc, ça n'est finalement définitif qu'une fois que c'est posé dans le sol et que pratiquement, jusqu'au moment où on a creusé la tranchée, il peut encore y avoir des petites modifications à condition que ça ne remette pas en cause l'arrêté de déclaration d'utilité publique qu'on a pu recevoir. Mais, on a déjà vu des déviations peu importantes de dernière minute. Généralement, entre le moment où on passe à l'enquête publique et le moment où on pose la canalisation, un projet routier, il est rare qu'il ait le temps de se construire complètement. Il peut aussi être étudié en fonction de la présence de notre gazoduc. Enfin, en dernier lieu, lorsque vraiment nous implantons la canalisation et que le projet routier n'est pas encore émergé, il y a des solutions et là, je me retourne vers mon voisin Patrick Pelle, il est sollicité pour traiter ce genre de situation et éventuellement, on peut être amené à dévier localement le projet de gazoduc. Un gazoduc n'est jamais incompatible avec une voirie quelconque, une déviation ou autres.

Patrick LEGRAND, CPDP

Avez-vous encore quelque chose à rajouter ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Il y avait une troisième question.

Patrick LEGRAND, CPDP

Allez-y !

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Par rapport au lien qui figure sur le document, c'est forcément critiquable, mais c'est un choix qu'on a fait. Effectivement, on n'a pas mis les structures départementales. Vous pouvez voir d'ailleurs qu'au niveau de l'administration, on n'a pas mis non plus les liens avec les Préfectures, on n'a pas mis les liens avec les Chambres d'Agriculture, mais on a renvoyé sur l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture. Il fallait qu'on trouve un compromis jusqu'où on allait dans la liste pour ne pas avoir trois pages de liens. C'est simplement un choix qu'on a fait effectivement de s'arrêter plutôt à des structures soit nationales, soit régionales. Mais, je prends note de la remarque sur un dossier ultérieur parce que comme vous l'a dit mon collègue, il est bien évident qu'on travaille avec les structures départementales et bien évidemment avec les Conseils généraux.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Ça fait avancer le « schmilblick », comme on disait dans le temps.

Hubert BRIATTE, Président des Maires du canton, Vice-président de la Communauté de Communes

Ça fera peut-être avancer la déviation.

Patrick LEGRAND, CPDP

On aura peut-être l'occasion de se revoir pour un débat public sur la déviation. C'est parfait. Mais, enfin, vous êtes un minimum satisfait, c'est important. Monsieur par derrière, là-bas, s'il vous plaît !

Olivier PILAT, Agriculteur

J'avais plusieurs questions au niveau agriculture, savoir comment ça allait se passer. A partir du moment où les travaux débutent et la remise en culture, il se passe combien de temps ? La deuxième chose, par exemple, chez moi, vous allez forcément passer sous le TGV. J'ai des parcelles de part et d'autre. Quelle emprise va prendre le trou pour passer en dessous ? Troisième question, j'ai une quinzaine de kilomètres de tuyaux d'irrigation qui sont aussi à 1 mètre de profondeur. Alors, est-ce que c'est vous qui allez passer en dessous ou c'est moi qui vais devoir bouger mon tuyau ? Et enfin, dernière question, si vous faites une tranchée de 30 mètres au milieu de ma parcelle qui est irriguée par exemple, est-ce que je pourrai irriguer cette année-là ou est-ce que je ne peux pas irriguer ? Auquel cas, est-ce que le dédommagement se fait sur toute la parcelle qui n'est pas irrigable ou seulement les 30 mètres de travaux ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Messieurs !

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais essayer de répondre à toutes les questions. Je vais commencer par la durée des travaux. Alors, je vais d'abord donner un chiffre qui va peut-être vous impressionner, c'est la cadence d'avancement des travaux. En moyenne, un gazoduc, ça se pose à 1 kilomètre par jour à peu près. Quand on a dit ça, on n'a rien dit puisque sur une parcelle donnée, entre la première phase que vous verrez, c'est-à-dire les états des lieux avant travaux, les aménagements de la piste et la

dernière phase qui sera la remise en état, il peut s'écouler 3 mois à 4 mois. Mais en général, 3-4 mois, c'est la durée de présence sur une parcelle donnée. On dépasse rarement. En revanche, évidemment, au cours de ces 3-4 mois, il n'y a pas du monde en permanence. Ce ne sont que des opérations relativement ponctuelles qui se succèdent.

Concernant le passage sous le TGV, il est imposé par la SNCF qui a des règles très simples, il faut qu'on enterre la buse dans laquelle on passera le tube. En fait, on fore une gaine sous la ligne TGV en ne ralentissant autant que possible pas le train et évidemment, en ne l'interrompant pas. Cette gaine doit être implantée à une profondeur d'au moins 4 fois le diamètre de la gaine. C'est une gaine d'1,60 mètre qui servira pour l'enfilage. Vous voyez, ça fait du 7 à 8 mètres de profondeur. Quant à dire la taille des niches qui serviront à faire cette opération de forage, elles dépendent un peu de la nature des sols. Si les sols ont une bonne tenue, on peut espérer avoir des parois verticales. Si c'est du sol qui a une mauvaise tenue, ce seront des parois très inclinées. Ça fera une ouverture d'autant plus importante. Mais, il faut compter une niche de part et d'autre du TGV qui fera environ 10 mètres sur 20 à peu près.

Concernant les tuyaux d'irrigation, je vous avoue ne pas savoir très bien répondre à votre question. En général, on fait faire des études. Alors, ça peut être des études que l'on confie dans le cadre du protocole que l'on a avec le monde agricole, avec les Chambres d'Agriculture. On peut leur confier des études de ce type où elles nous proposent des solutions le cas échéant. En général, quand des installations existent déjà, soit qu'il s'agit de réseaux de drainage et le principe, c'est qu'on coupe le réseau de drainage. On le reconstitue en parallèle de la canalisation pour maintenir le drainage au moins sur les parcelles qui resteront en culture. Dans le cas de l'irrigation, je vous avoue beaucoup moins savoir ce qui peut être fait. Si c'était d'autres canalisations, je sais qu'on passerait en dessous. Pour les canalisations d'irrigation, je ne sais pas si on les interrompra ou pas. Ce qui est clair en revanche, c'est qu'à partir du moment où on interrompt l'irrigation et que ça pénalise votre parcelle, on indemnise la totalité du dommage que l'on crée. Ça, c'est négocié avec les Chambres d'Agriculture dans le cadre d'un avenant local au protocole national que nous avons signé assez récemment encore en février dernier. De ce point de vue-là, il n'y a pas d'inquiétude particulière et si effectivement, le fait de couper les tuyaux d'irrigation venait à faire perdre une récolte sur l'ensemble de la parcelle, on indemniserait l'ensemble de la parcelle. Je ne sais pas si j'ai répondu de manière satisfaisante à votre question.

Patrick LEGRAND, CPDP

En tout cas, vous avez eu quelques précisions. Merci ! Y a-t-il d'autres questions quel que soit le sujet ? Monsieur, ici, devant, s'il vous plaît !

Jean-Marie GUYOT, Adjoint au Maire de Léviguen

Entre Léviguen et Crépy, je pense que vous êtes dans un faisceau. Vous serez obligés de passer dans ce faisceau puisqu'il y a le Bois du Roi d'un côté et la Ville de Crépy de l'autre. Ça sera un peu restreint comme passage. Il y a actuellement une carrière. Cette carrière est en expansion, le foncier a déjà été acquis pour continuer à extraire ce sable et régulièrement, au moment des extractions, il y a des tirs de mines. Ces tirs de mines auront lieu relativement proches du passage de votre canalisation. Que va-t-il advenir ? Est-ce que l'exploitant n'aura plus la possibilité d'ouvrir une nouvelle parcelle ou quelles sont les normes de sécurité ou la répercussion des tirs de mines sur les structures de votre canalisation ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Encore un sujet de gestion de territoire.

Thierry GOBE, GRTgaz

Alors, en principe, nous avons des outils qui permettent de déterminer les distances d'éloignement entre les canalisations et les endroits où on est susceptible de faire du tir de mines. Concernant le cas de la carrière en particulier, je vous avoue ne pas la connaître. Je ne sais pas si l'ingénieur tracé ici présente peut en dire deux mots. Tu étais au courant ? Si vous voulez bien, je passerai temporairement la parole à Hélène Morin qui est l'ingénieur en charge de la recherche du tracé qui va vous parler de ces carrières, ce que tu en sais tout au moins.

Hélène MORIN, Ingénieur tracé

Oui, bonsoir ! Ces carrières, on les a bien identifiées, que ce soit sur les documents d'urbanisme ou en rencontrant les Maires des communes concernées. Ce que je peux vous assurer, c'est que le tracé quand il sera défini tiendra compte de l'existant et des développements de la carrière.

Thierry GOBE, GRTgaz

Justement, à partir du moment où on définit la délimitation de la possibilité d'extension de ces carrières, les permis auxquels ils peuvent prétendre, la canalisation est implantée à une distance telle que les tirs de mines n'ont pas d'effets sur elle. Ça, ce sont des études sismiques qui sont réalisées qui seront partie de l'étude de sécurité également d'ailleurs.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Attendez le micro. Vous avez toujours le droit de poursuivre, mais il faut le micro.

Jean-Marie GUYOT, Adjoint au Maire de Lévigien

Ma question était, ils sont déjà propriétaires du foncier. Vous allez être obligés de passer dans cette tranche apparemment puisqu'ils ont beaucoup d'hectares déjà acquis.

Thierry GOBE, GRTgaz

Ça, c'est ce que je ne sais pas. Je ne sais pas vous répondre. En tout état de cause, il faut savoir que la DREAL est à la fois celle qui accorde les autorisations d'extension des carrières et à la fois celle qui gère notre dossier et qui nous donnera les autorisations de passage. Elle va de toute façon dicter ses règles à la fois à l'exploitant de la carrière et à la fois à nous pour ce qui sera de l'implantation de notre gazoduc. Il est possible qu'effectivement, on nous demande de nous placer en dehors de l'emprise foncière de la carrière.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Ça vous convient ? Ça avance un peu le fonds des connaissances et des questions. Nous sommes à la cinquième question, il doit encore y en avoir. Le gisement est sans aucun doute plus important que ça. Madame, s'il vous plaît !

Réjane LESTIER, Adjointe à l'urbanisme de Crépy-en-Valois

Si j'ai bien compris, à l'heure actuelle, vous ne connaissez pas encore avec exactitude le tracé du gazoduc, dans quelles communes ce gazoduc va passer. C'est bien ça que vous avez dit, je crois, tout à l'heure et je voulais confirmation. On le saura à quel moment à peu près ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Par rapport à la date d'aujourd'hui, il faut compter environ 6 mois. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est en train de faire des études d'impact, y compris des recensements faune/flore. Des choses que l'on a déjà engagées en prenant un certain nombre d'options. On a le débat public qui est en cours et qui permet aussi de consolider un certain nombre d'avis et de recueillir un certain nombre de positions. On peut envisager d'avoir un tracé, on va dire, au printemps 2010. Il nous reste à voir d'ailleurs les modalités qu'on retiendra pour que les personnes concernées, notamment les propriétaires, les exploitants agricoles – il y avait une question tout à l'heure – puissent avoir connaissance de ce tracé avant qu'on ne fasse le dépôt de la demande d'autorisation et qu'on puisse effectivement échanger dessus en sachant, je le rappelle, en termes de procédure, puisqu'après, il y a la question de : et comment on peut influencer sur le tracé, etc. ? Je rappelle ce que disait Thierry Gobe tout à l'heure, une fois que la procédure de demande d'autorisation est lancée, il y a derrière l'enquête publique sur la base du tracé qui permet de s'exprimer dans un cadre un peu plus officiel, indépendamment de ce qu'on aura pu faire, nous, pour porter à connaissance ce tracé quand il sera défini.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! J'ai l'impression que ça répond à la question. On est dans une situation un peu compliquée. Ou bien, on intervient avant et on débat d'un projet qui n'est pas encore ficelé ou bien, on intervient une fois que le projet est ficelé et au fond, on n'a plus à débattre. C'est souvent la question. Qu'est-ce que vous avez comme autre interrogation ? Monsieur, s'il vous plaît !

Hubert FERTÉ, Exploitant agricole, Ormoy-le-Davien

J'avais au moins deux questions. Je suis assez surpris quand même quand Monsieur dit qu'au printemps 2010, l'affaire sera bouclée alors que par exemple à Ormoy-le-Davien, on n'a jamais eu connaissance, personne n'est venu nous voir en termes au moins d'exploitant agricole. Le Maire n'a même pas été visité. Il y a quand même des problèmes hydrauliques, des problèmes de drainage entre Ormoy-le-Davien et Bargny. Seconde question, il y a un projet éolien sur tout le secteur. Quelle incidence ça peut avoir sur votre projet ? Dernière question, j'ai l'impression que le projet est pratiquement bouclé. Le fuseau, il n'y a pas d'autres choix, à mon avis. C'est pratiquement acquis.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ecoutez, c'est un fuseau de quelques kilomètres, on ne sait pas encore vraiment où ça passe et en plus, je vais vous avouer, même les limites du fuseau sont molles. Sur Eridan, l'autre gazoduc, les limites ont été transformées par le débat public. Il y a des degrés de liberté. Ils ne sont pas absolus, mais il y en a encore suffisamment pour que rien ne soit réellement décidé au centimètre près. En tout cas, c'est la position que la Commission nationale a actée sinon, on n'aurait pas lancé un débat public. Mais, s'il vous plaît, répondez !

Hubert FERTÉ, Exploitant agricole, Ormoy-le-Davien

Ce que je voulais simplement dire, c'est qu'entre Ormoy-le-Davien et Lévignen, vous avez 2 kilomètres. Il n'y a pas beaucoup de marge.

Patrick LEGRAND, CPDP

Je ne sais pas 2 kilomètres, 1,20 mètre, même 30 mètres, ça fait tout de même une marge. Mais, ces Messieurs vont vous répondre à la fois sur les contacts préliminaires et la procédure d'association des élites ou des représentants locaux et puis sur la compatibilité avec le projet éolien et puis sur cette souplesse. Tout est toujours décidé, c'est vrai, depuis le début d'ailleurs du monde.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais répondre à la première question qui était une question générale. Il n'y a pas un grand soir où le tracé, « pouf », il sort d'une pochette surprise et effectivement, on vient du jour au lendemain, c'est évident. C'est quand même un long travail. On le disait tout à l'heure, on a démarré sur une aire d'étude qui faisait plusieurs dizaines de kilomètres de large. Aujourd'hui, on est sur un fuseau de concertation qui fait quelques kilomètres. Je reviendrai sur le cas particulier que vous évoquez après. Il est clair que l'ingénieur tracé, Hélène Morin qui a parlé tout à l'heure, aujourd'hui, j'allais dire, elle écume le territoire, notamment pour rencontrer les Maires, pour prendre connaissance des PLU et je veux dire, petit à petit, les hypothèses s'affinent. Les échanges avec les gens nous permettent effectivement d'échanger. On a cité le cas des carrières que je trouve intéressant et qu'on approfondira pour bien voir effectivement. Les choses avancent petit à petit. Il ne s'agit pas de dire : « Dans 6 mois, on revient et on vous dit, c'est ça » et il ne s'est rien passé entre-temps.

Par rapport aux contacts avec les élus, bien sûr qu'on a des contacts avec les élus et quand on vient dans 6 mois échanger sur le tracé qu'on propose, je crois que Thierry Gobe l'a bien expliqué tout à l'heure, il n'est pas gravé dans le marbre, des ajustements restent possibles. L'enquête publique n'a pas encore eu lieu. J'allais dire, c'est une étape supplémentaire où on a encore à affiner l'endroit où on envisage de passer, mais où la concertation et les échanges sous d'autres formes continuent. Ce n'est pas un tout ou rien.

Par rapport au cas particulier que vous soulignez, de toute façon, on le voit bien sur la carte du fuseau tel qu'elle figure dans le dossier. On est effectivement à un passage étroit et notamment parce que vous l'avez bien signalé, il y a des contraintes parce qu'il y a Crépy d'un côté, il y a le Bois du Roi de l'autre. Effectivement, on sent bien que la latitude de passage dans le fuseau qui est proposée aujourd'hui, elle est assez fine. De là à dire qu'on va passer sur telle ou telle parcelle, aujourd'hui, on n'en sait rien. A partir de là, c'est aussi normal qu'on n'aille pas voir tous les propriétaires de parcelles si on ne sait pas si on va passer ou pas. C'est un peu prématuré, mais on est effectivement sur une partie à Crépy, et le lieu, je trouve, pour faire cette réunion est bien choisi, puisqu'il y a des endroits où on a des fuseaux très larges parce qu'il y a beaucoup de possibilités, parce que des contraintes assez différentes peuvent surgir. Aujourd'hui, on est effectivement sur une partie où le fuseau est étroit, ce qui veut dire qu'il y a un cadre de contraintes élevé et vous l'avez bien souligné.

Par rapport au projet d'éolien qui est la dernière question à laquelle je voulais répondre, on traite les projets éoliens comme on traite les autres projets. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on fait aussi des études et des simulations. La difficulté de l'éolien, c'est qu'il y a beaucoup de projets qui sortent ou qui doivent sortir et il y a certains jours où c'est un peu difficile parce qu'on ne sait pas vraiment ce qui va sortir ou pas. En soit, on n'a pas de problèmes pour passer à proximité d'éoliennes. On ne passe pas au ras des éoliennes, on prend des hypothèses là aussi sous le contrôle de l'administration d'incidents qui peuvent se produire sur des éoliennes qui pourraient venir impacter notre ouvrage qui est à 1 mètre de couverture, etc. Il y a des scénarios qui s'étudient. On ne va pas passer au pied d'un mas d'éoliennes, c'est clair, mais on peut passer à des distances assez raisonnables. La plus grosse difficulté, je vous dis, c'est d'avoir connaissance des projets suffisamment en amont pour être sûr qu'on ne passe pas à travers parce que suivant les zones où on est, il n'y a pas toujours de

schéma de plan de développement de l'éolien ou alors, quand il existe, il est un peu rattrapé par les projets qui continuent d'avancer. C'est un peu la vision que j'en ai, mais on est assez vigilant par rapport à ça et là aussi, nos échanges avec soit les municipalités, soit avec les administrations compétentes nous sont précieux pour qu'on ait bien la connaissance de tous les projets.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Vous avez sans aucun doute des choses encore à dire. Non ? Ça vous précise suffisamment les choses ? Merci ! Y a-t-il encore une autre question ? C'est vrai qu'on a encore 2 mois ou 3 mois pour les remords. Il y a toujours la possibilité de poser des questions plus tard, mais puisqu'on est tous là, autant qu'on essaye d'en vider le plus possible. Monsieur l'agriculteur, draineur irrigant, passage du TGV. C'est ça.

Olivier PILAT, Agriculteur

Encore une question technique. Si vous mettez un tuyau d'1,20 mètre de diamètre dans une tranchée, il y a forcément trop de matériaux. Qu'est-ce qu'on en fait du tout-venant ? Est-ce que ça fait des camions en plus sur la route et où vont-ils ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci !

Thierry GOBE, GRTgaz

Effectivement, il va y avoir un excédent de terre. Surtout lorsqu'on va l'extraire, elle va se défoisonner. Elle va prendre un volume un peu plus important. Normalement, le tout-venant extrait doit être placé en décharge agréée. C'est la règle qui nous est imposée. Dans un certain nombre de cas, on peut convenir avec les communes, avec les propriétaires ou les exploitants, d'utiliser ce matériau pour éventuellement boucher des ornières dans des chemins ou autres à condition que les DREAL ou les DIREN lorsqu'elles existent encore le valident. Voilà ce que je peux en dire. Effectivement, ça peut faire des camions supplémentaires qui vont transiter pour évacuer ces matériaux.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça répond à votre question ? Merci ! Encore une petite question. Moi, je n'ai pas à en poser, je n'ai pas le droit. Je me retiens. Vous êtes sûrs ? Ça m'étonnerait tout de même. Alors, je crois que c'est une dame. S'il vous plaît, Madame, merci !

Madame TIMEL, Crépy-en-Valois

Je voudrais savoir si vous avez l'intention de refaire d'autres réunions publiques sur les trois mois de projet que vous allez faire ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Le débat public porte aussi sur la concertation après le public. C'est à ce moment-là d'ailleurs qu'on peut fixer un certain nombre de règles spécifiques et vous aurez aussi à vous engager sur ces questions-là. La question est particulièrement bienvenue. Merci, Madame !

Thierry GOBE, GRTgaz

Effectivement, les réunions de débat public ne sont pas les dernières qu'on a avec le public, loin s'en faut. D'ici le mois de juin à septembre, je dirais, lorsque le tracé commencera à être à peu près connu, nous convierons l'ensemble des propriétaires des parcelles touchées en leur demandant si possible de bien vouloir inviter les exploitants agricoles lorsqu'il y en a. Nous les convierons à une réunion de présentation. On ira dans le détail. On montrera le tracé tel qu'on le pressent. On vous le soumettra. On présentera également de manière plus détaillée la nature des travaux qui seront réalisés et les modalités d'indemnisation. Après, un certain nombre de réunions plus focalisées sur certains sujets pourront être faites à votre demande. Alors, c'est souvent le cas. On n'est pas trop concerné ici, mais c'est souvent le cas quand on passe dans des zones viticoles. Partout où il y a de la vigne en général, les vigneronns aiment bien qu'on examine avec eux un certain nombre de solutions. En général, on a l'habitude de rencontrer par communes l'ensemble des viticulteurs et d'étudier avec eux les points particuliers du tracé qu'on pressent, les endroits où on pourrait éventuellement se mettre dans les tourbières.

Je donne des exemples, mais ça peut être d'autres problématiques. Ensuite, il y aura une rencontre individuelle qui se fera à peu près au moment de l'enquête publique et puis après avec l'ensemble des propriétaires concernés, une rencontre qui aura pour objectif principal d'obtenir une convention de passage. On viendra vous rencontrer. On essaiera de négocier le droit de passage. On calculera les indemnités auxquelles les propriétaires concernés auront droit. On examinera à nouveau un certain nombre de dispositions qui pourraient être mises en œuvre, voire éventuellement des aménagements locaux de tracé dans la parcelle. Ensuite, parce que ce n'est pas la dernière fois, on se revoit au tout début des travaux dans le cadre des états des lieux. Des états des lieux sont faits avant le premier coup de pelle dans les parcelles pour définir un certain nombre de dispositions et de manière très précise, du style par exemple : « Le chemin, là, on va le couper. Il faut aménager un accès par ailleurs », du style : « Il y a un fossé. On va être obligé de le combler. Comment on fait pour que l'eau qui circulait dans ce fossé puisse continuer à s'écouler ? » Des dispositions de ce type-là.

Et puis, il y aura un état des lieux après travaux pour la remise en état et au cours de laquelle vous pourrez constater effectivement qu'on a bien remis en état. Vous signerez – quand je dis vous, les propriétaires potentiels des parcelles touchées si le projet se fait en tout cas – un quitus de bonne remise en état si toutefois ça vous convient bien évidemment. Il faut savoir que si la remise en état ne convenait pas, l'entreprise ne toucherait pas ses derniers termes de paiements et tant que la remise en état n'est pas propre, elle n'est pas payée. Elle a intérêt à ce que la remise en état soit parfaite. Comme vous pouvez le voir, des réunions, il y en aura encore un assez grand nombre.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Mais, même dans le cadre du débat public, il y en aura quelques-unes. On se revoit à Pont-Sainte-Maxence le 24 novembre. Le débat public, c'est un petit peu comme le fuseau d'ailleurs. Si on sent qu'il faut faire d'autres réunions, si on nous les demande, etc., on est prêt aussi à adapter l'architecture de notre débat. Ça répond à votre question, Madame ?

Madame TIMEL, Crépy-en-Valois

Oui, je vous remercie.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Une autre question ? Madame, s'il vous plaît, merci !

Madame PIELOT, Crépy-en-Valois

C'est au niveau de la sécurité sur les sites SEVESO. Pour contenir les explosions en interne, en général, il y a quand même une réglementation assez stricte avec des murs et là, il y a juste 1 mètre de profondeur. Je trouve que ça peut faire limite qu'on passe à côté de l'autoroute ou des choses comme ça.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Messieurs !

Patrick PELLE, GRTgaz

En fait, dans le cas présent des gazoducs, la sécurité, ce n'est pas le mètre de terre évidemment puisqu'on a la problématique de tous les travaux qui peuvent exister. En fait, la sécurité, elle vient essentiellement de l'épaisseur d'acier. En fait, c'est ça qui nous permet d'avoir une bonne protection par rapport aux agressions extérieures lorsqu'elles peuvent survenir évidemment. Alors, c'est un peu ce que je disais tout à l'heure, c'est une combinaison de protection, à la fois l'épaisseur d'acier. Eventuellement, les dalles de protection que l'on met par-dessus dans certains endroits qui sont clairement définis par la réglementation et puis, bien sûr, et en permanence, pour l'ensemble des gazoducs, une procédure de déclaration obligatoire pour dire qu'on a l'intention de faire des trous à proximité. Ce que je n'ai pas dit tout à l'heure, c'est que les équipes qui sont basées à proximité ont aussi une obligation de surveillance, font une surveillance dite de route à route régulièrement sur le tracé de tous les gazoducs qui est combinée aussi – alors ça, c'est une surveillance un peu plus espacée qui se produit une fois par an – c'est-à-dire que le personnel suit le tracé du gazoduc à pied pour voir s'il n'y a pas d'anomalies qui se sont installées dans la durée. On peut le combiner avec des surveillances aériennes, c'est-à-dire par avion bien sûr pour voir s'il n'y a pas d'anomalies. C'est l'ensemble de ces combinaisons-là de mesures préventives qui fait que l'on a jusqu'à présent un niveau de sécurité élevé puisque le dernier accident que nous avons eu remonte à plus de 25 ans, sur 32 000 kilomètres de canalisation. On ne peut pas dire qu'il y ait une fréquence élevée, mais tout accident est un accident de trop et c'est pour ça que chaque année, on améliore les systèmes de prévention.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais compléter juste sur un autre axe que n'a pas développé Patrick Pelle par rapport à ce que vous évoquez. Typiquement, par exemple, vous dites : « Mais, ça peut être dangereux si on est le long d'une autoroute ». Déjà, la première réponse, on n'est pas le long d'une autoroute. C'est une mauvaise réponse, mais je vais développer sur un autre point derrière. Aujourd'hui, on croise les grosses infrastructures de transport, mais on ne les longe pas. De la même façon qu'on essaye de ne pas passer à proximité des zones fortement urbanisées, etc., etc. Par rapport aux protections de sites industriels, vous évoquez : « Mais, il y a des murs, etc. ». Effectivement, on a l'impression que c'est un tuyau dans le sol. Alors, un point qu'il faut quand même rappeler parce qu'une bonne partie des protections mécaniques que vous évoquez sur les sites industriels sont souvent liées, on va dire, à la nocivité des produits. On est souvent sur des industries chimiques, des produits toxiques, etc. Alors, ça paraît peut-être idiot comme ça, mais le gaz naturel, il est plus léger que l'air et quand il y a un trou dans un tuyau, moyennant des conséquences plus graves, on évoquait tout à l'heure l'accident en Belgique, c'est que le gaz naturel en soi n'est pas toxique. Il est plus léger que l'air, il s'évapore. On s'aperçoit que sur beaucoup de sites industriels, on parlait de sites Seveso, vous avez souvent le problème du produit qui se répand, qui ne s'évapore pas, qui est nocif, qui est toxique et qu'il faut pouvoir confiner et vous vous apercevez qu'une grande partie de ces sites industriels, c'est pour permettre le confinement par rapport à des fuites. C'est un petit peu

idiot, mais une fuite de gaz, tant que ça ne s'enflamme pas, j'ai tendance à dire que ce n'est pas dangereux. Le gaz s'évapore, il n'y a pas de problèmes, ça se dilue. Ce n'est pas très bon pour l'effet de serre, mais par rapport à une problématique de sécurité, l'air de rien, ça change quand même beaucoup les choses par rapport à des sites industriels où vous avez la notion de toxicité du produit qui est difficile à gérer.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Je sens que vous avez envie de poursuivre.

Madame PIELOT, Crépy-en-Valois

Justement, au niveau de l'entretien, hormis quand vous dites qu'une fois par an, il y a une équipe qui suit la totalité du réseau. Comment ça se passe ? Comment vous pouvez repérer qu'il y a des fuites ou qu'il y a des défauts de soudure ? Quelles sont les équipes ? Elles sont sur place ? Ce sont des sous-traitants ? Ce sont des équipes de GRTgaz ?

Patrick PELLE, GRTgaz

Oui. Effectivement, c'est une très bonne question. D'abord, ce sont les équipes de GRTgaz qui passent à l'aplomb des gazoducs et qui ont des détecteurs de gaz à leur disposition. Il n'empêche que la plupart du temps d'ailleurs on peut détecter éventuellement une fuite de gaz déjà en règle générale à l'odeur puisqu'il y a un produit odorisant qui a été mis spécialement dans le gaz naturel pour qu'on puisse sentir qu'il y a une fuite. C'est pour ça que si vous avez le gaz chez vous et que si vous ouvrez le brûleur de la gazinière, vous sentez le gaz. C'est l'odeur du gaz. Mais, c'est un produit odorisant qui a été mis spécialement pour ça. Dans le réseau de transport, ce produit odorisant est aussi présent. S'il y a une fuite de gaz, il y a une odeur qui est ressentie. Ce qui existe, ce qu'on a pu constater aussi parfois, c'est que des fuites minimales pouvaient se produire et avaient tendance à jaunir la végétation à proximité. C'est toujours un signal qui nous permet de savoir qu'il peut y avoir eu une petite fuite de gaz à un endroit donné. A ce moment-là évidemment, on va dégager la canalisation, on regarde d'où vient la fuite et on la répare évidemment. Je vous rassure, c'est un phénomène qui arrive extrêmement rarement et ça ne fait pratiquement pas partie de notre quotidien ni même annuellement, je dirais. Des fuites de ce type-là, si on en a une tous les 5 ans, c'est bien un maximum. Ça ne veut pas dire que ça n'arrive pas, ce n'est pas ce que je veux dire, mais on s'en prémunit de cette manière-là et on suit ça de très près bien sûr.

Alors, vous avez parlé de la soudure. *A priori*, comme ça, on a des tubes en acier d'une certaine épaisseur, mais on fait des soudures avec un procédé de soudure à l'arc électrique et avec un mode opératoire de soudage très spécifique que nous agréons spécifiquement à GRTgaz. Nous avons même des équipes spécialisées pour étudier ces modes opératoires de soudage et les agréer. D'abord, nous qualifions aussi les soudeurs qui travaillent pour notre compte et nous surveillons de très près leur travail avec des procédés de radiographie, soit la plupart du temps au rayon X, voire à l'ultrason et nous avons une très très bonne confiance dans les soudures réalisées. D'ailleurs, ça paraît à première vue être le point faible de la structure. En fait, quand on fait des essais de vieillissement de morceaux de tubes reliés par des soudures, l'expérience montre qu'après des essais de fatigue, il y a des essais d'éclatement. Parce qu'on monte la pression hydraulique de façon très forte, les éclatements se produisent dans le tube et non pas dans la soudure. En fait, on a plutôt une bonne confiance dans les soudures qui sont faites sur les chantiers de GRTgaz. C'est vrai qu'on a quand même une bonne confiance dans la structure, mais on a aussi des procédés de surveillance qui nous permettent de nous assurer à tout moment pour éviter qu'il n'y ait une aggravation de la situation si jamais ça se produit. Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble de vos problématiques.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Juste pour compléter parce que Patrick Pelle ne l'a pas cité, mais les évolutions technologiques permettent de faire passer – excusez-moi du jargon – des pistons instrumentés. On met dans le tuyau un piston équipé de capteurs et qui sur l'ensemble de la longueur du tuyau permet d'évaluer l'état du tuyau, de mesurer les épaisseurs et de détecter les problèmes. A titre d'exemple, il faut savoir qu'aujourd'hui, on a des ouvrages en service qui font l'objet de surveillance et qui, dès qu'on a le moindre doute, peuvent être remplacés sur un tronçon. Je pense par exemple à l'artère de Guyenne qui est en service depuis plus de 50 ans, qui fait l'objet d'opérations périodiques de vérification par l'intérieur et qui permettent de s'assurer qu'effectivement, on a toujours l'épaisseur requise sur le tuyau pour l'exploiter en toute sécurité.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça vous fournit des réponses à vos interrogations, Madame ?

Madame PIELOT, Crépy-en-Valois

Pour l'entretien, en cas de fuite, oui, vous le savez parce que vous avez des capteurs ou parce que ça jaunit, mais ça n'est pas immédiat. Ça peut durer quelque temps quand même avant de vous en rendre compte.

Patrick PELLE, GRTgaz

Le gaz est un produit compressible effectivement. En fait, s'il s'agit d'une toute petite fuite, on ne s'en aperçoit pas immédiatement. Ça, c'est très clair puisque ça n'a aucun effet sur la pression à l'intérieur du gazoduc. C'est pour ça que quelque part, quand ça se produit, ce qui est très rare, c'est plus souvent l'exploitant agricole qui nous prévient en disant : « Ça jaunit ici à cet endroit, ce n'est pas normal ». Là, il nous prévient, on intervient, on vérifie et là, à ce moment-là, on répare tout simplement.

Patrick LEGRAND, CPDP

Donc, il y a parfois quelques délais. Ça vous va ? Merci ! Y a-t-il une autre question ? Oui, Monsieur, là-bas au fond.

Monsieur LAGUILLONI, Crépy-en-Valois

Pour aller un tout petit peu plus loin, j'aurais voulu savoir en fait quelle était la durée de vie escomptée ? Ça, c'est la première question. C'est assez rapide. Quelles sont les protections éventuellement anticorrosion de votre tube en acier ? Parce qu'*a priori*, un tube en acier dans le sol, ça se corrode. Merci !

Patrick PELLE, GRTgaz

Je vous remercie. Effectivement, j'ai animé une table ronde à un moment donné, le titre était : Les canalisations sont-elles éternelles ? Alors, c'est un peu une boutade, mais effectivement, il faut savoir que les gazoducs que l'on construit ont une durée de vie normative de 50 ans. Il n'empêche que nos méthodes de maintenance, d'inspection et de surveillance de façon générale nous laissent penser qu'elles peuvent durer plus de 50 ans et pour nous en assurer, justement, nous avons une politique d'inspection qui est essentiellement basée sur ces fameux pistons instrumentés, c'est-à-dire des robots que l'on met à l'intérieur des gazoducs et qui enregistrent tous les paramètres

mesurés dans l'épaisseur de l'acier qui constitue le tube. L'intérieur de l'acier est analysé par un ordinateur qui sait nous dire quel type d'anomalie éventuellement a été trouvé ? Il y a le deuxième type de méthode d'analyse qui est utilisée, ce sont des mesures électriques de surface qui nous permettent de savoir si le revêtement anticorrosion que l'on a autour de l'acier est en bon état ou s'il a des trous qui laissent passer éventuellement la corrosion. Je dis bien éventuellement.

Pour vous dire dans un premier temps, l'acier n'est pas posé nu dans la terre, mais il a un revêtement, un polyéthylène tri-couche avec une base en époxy très dure et très adhésive au contact de l'acier. Bien sûr, s'il est parfaitement intact, il protège à lui tout seul de la corrosion. Mais, on sait bien qu'un revêtement ne peut pas être complètement intact en permanence, ne serait-ce que par des petits glissements de terre, des rochers qui ont éraflé le revêtement ou d'autres origines. C'est une technique qui a été mise en place sur tous les gazoducs de GRTgaz, à l'époque de Gaz de France, depuis 1947. Nous avons mis en place un système qui s'appelle la protection cathodique. C'est-à-dire que nous injectons un courant extrêmement faible de l'ordre de quelques milliampères pour mettre l'acier des tubes à un potentiel, je dirais, de passivation de l'acier qui empêche la corrosion. Quelque part, sur ce problème-là, le simple fait d'avoir mis de la protection cathodique nous garantit une durée de vie contre la corrosion très longue et pour vous dire à quel point GRTgaz est spécialisé dans le domaine, c'est que non seulement GRTgaz est président des groupes de normalisation français dans le domaine, c'est-à-dire qu'il représente l'ensemble des entreprises françaises travaillant dans la protection anticorrosion, dans le domaine de la protection cathodique, mais aussi représente la France dans les groupes de normalisation européen. En fait, quelque part, c'est un des points forts de GRTgaz que de protéger les ouvrages enterrés contre la corrosion. Je pense que je peux difficilement dire plus de choses à votre question.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça vous va ?

Monsieur LAGUILLONI, Crépy-en-Valois

Oui, tout à fait.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Après les méthodes d'analyse, les détails constructifs, la corrosion. Monsieur, s'il vous plaît !

Jérôme PAIN, Directeur général des services, Crépy-en-Valois

D'abord, un commentaire. On a eu finalement ce soir beaucoup de questions sur les aspects de sécurité et je pense que tant pour les exploitants, mais aussi surtout pour les collectivités et leurs habitants, c'est sûrement une question centrale qui, je pense, animera si le projet devait perdurer, toute la phase d'enquête publique. J'ai également une question qui concerne la zone d'inconstructibilité autour du gazoduc. Je pense bien que pour l'instant, il est programmé sur des zones qui ne sont ni habitées ni constructibles. On parlait, il y a un instant, de 50 ans ou plus. On ne sait pas ce que c'est que l'avenir et si ces zones ne seront pas celles d'une extension habitat ou activité économique pour les communes traversées. La question corollaire : comment ça s'articule avec les PLU des communes ? Est-ce que ça s'impose directement ? Est-ce qu'il y aura une nécessité de modifier les documents ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Messieurs, s'il vous plaît !

Thierry GOBE, GRTgaz

Alors, j'ai évoqué tout à l'heure la bande de servitude. Il faut savoir qu'en gros, c'est la seule contrainte en matière d'urbanisation véritable qu'il y a autour des gazoducs. C'est-à-dire qu'on ne peut pas construire dans la bande de 20 mètres autour du gazoduc. Une exception, je l'ai évoquée également, concerne les établissements recevant du public où là, les distances sont plus importantes puisqu'elles sont de l'ordre de 470 mètres. Néanmoins, si un établissement recevant du public devait se construire, des solutions peuvent être mises en place pour permettre de rapprocher ces ERP de la canalisation et en l'occurrence, on peut les poser dans ces cas-là à 10 mètres du gazoduc. Voilà les contraintes en matière d'urbanisation. Concernant l'articulation autour des PLU, on essaye évidemment quand on construit le gazoduc de tenir compte des PLU existant ou en projet pour autant qu'on puisse en connaître le contenu. L'existence d'un gazoduc se traduit par une servitude qui est inscrite au plan de servitude des Plans Locaux d'Urbanisme et autant que je sache, c'est la seule contrainte que ça entraîne sur les PLU. Un PLU, c'est un Plan Local d'Urbanisme, c'est ce qui s'appelait Plan d'Occupation des Sols avant.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci, Monsieur le directeur. Vous avez bien cerné le sujet. Très bien, merci ! Une autre interrogation, une autre inquiétude, même une question ? Vous savez, on a toujours des questions qu'on pense n'être pas légitimes ou qu'on n'ose pas poser parce qu'on les pense idiotes. En général, elles sont très bonnes. Monsieur, vous êtes mon principal client, ce soir.

Olivier PILAT, Agriculteur

J'aime bien les questions, oui.

Patrick LEGRAND, CPDP

Très bien, merci !

Olivier PILAT, Agriculteur

Tout à l'heure, vous disiez que la canalisation ne passait pas le long des autoroutes ou TGV. Tout à l'heure, on parlait de déviation de Crépy et au final, en regardant le schéma, on se dit que finalement, c'est le même tracé à peu de choses près. Alors, est-ce qu'à l'avenir, la déviation pourrait suivre la canalisation finalement ou il faudrait qu'elle fasse des zigzags pour ne pas la suivre ?

Thierry GOBE, GRTgaz

En fait, on évite les parallélismes prolongés. Il faut tempérer. Effectivement, si ce sont quelques dizaines de mètres, le parallélisme est envisageable. Après, il y a un problème d'écartement. La déviation, je ne sais pas quelle largeur elle va faire, mais enfin, elle ne va pas faire 1 kilomètre de large et l'emprise de notre gazoduc, la servitude, c'est 20 mètres. Je pense qu'on peut s'arranger pour les espacer suffisamment l'une de l'autre, même si les fuseaux d'études sont les mêmes. Ça, c'est très fréquent. Je vais vous prendre un autre exemple. Nous avons un autre projet de gazoduc qui va vers la Sologne, que l'on a étudié, et qui se trouvait emprunter exactement le même fuseau

d'étude qu'une autoroute. Mais, dans les faits, l'autoroute a été posée et elle est relativement éloignée de l'endroit où le gazoduc serait susceptible de passer. Il ne faut pas se fier au facteur d'échelle que l'on peut observer sur une carte.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! On a découvert une nouvelle forme de géométrie, le parallélisme peu prolongé, le parallélisme tempéré. A mon avis, c'est une nouvelle géométrie. Avis aux mathématiciens ! Messieurs, Dames, on a épuisé les interrogations que vous pouviez vous poser sur ce projet non décidé de gazoduc dont on a vu ensemble que nous en étions encore à l'état du fuseau ? Bien sûr, s'il y a des remords possibles, il y aura d'autres réunions. Comme l'a dit l'un des derniers intervenants et au fond, les questions de sécurité ont tenu une place certaine et c'est même assez rare dans les réunions publiques. C'est la première réunion où on a vraiment beaucoup parlé de sécurité, mais on a aussi beaucoup parlé de compatibilité d'activité ou de fonction ou d'utilité des sols, ce qui est aussi intéressant. On a parlé de détails constructifs dans lesquels on n'était jamais vraiment entré ni dans le sud, ni dans le nord, jusqu'aux détails des méthodes d'analyse de la corrosion. On a apporté aussi là à l'ensemble une connaissance du sujet. Il est évident que d'autres questions se poseront, même dans le cadre limité du débat public, limité par l'absence de détails, la généralité dans laquelle nous intervenons.

S'il y avait d'autres interrogations, je vous signale que nous revenons à Pont-Sainte-Maxence, ça ne doit pas être très très loin me semble-t-il. Malheureusement, je ne vous laisse pas le choix dans la date. Pont-Sainte-Maxence, si je me souviens bien, c'est le 24 novembre. Il ne faudra pas hésiter à revenir nous voir, vous verrez d'ailleurs que les réunions ont souvent des couleurs très différentes d'un lieu à l'autre et donc, qu'elles se complètent parfaitement. Je vous remercie de vous être prêtés à un exercice que d'aucuns appellent de démocratie participative. Il n'est pas contre la démocratie représentative, il vient simplement compléter le dispositif. Je vous signale que normalement, nous avons de quoi vous rafraîchir le gosier sans vous mettre en danger de soufflette gendarmesque. Je vous propose d'aller boire un petit coup au fond. N'oubliez pas, il y a le verbatim. Le verbatim, on y retourne, on écoute et on revoit ce qui s'est dit. Souvent, on se dit : « Tiens, on aurait pu aller plus loin sur la question ». Je vous remercie. A bientôt et puis, vous retrouverez ces Messieurs à d'autres occasions. Merci !